

## **SÉANCE ORDINAIRE DU 4 FÉVRIER 2019 À 19:30 HEURES :**

À la séance ordinaire tenue le 4 février 2019 à la salle municipale, sont présents les conseillers et conseillères : Gina Castelli, Éric Mageau, René Rivard, Christine Lafrance et Jean-Pierre Beaudoin sous la présidence de la mairesse Mme Nathalie Bresse.

La conseillère France Martel est absente.

Jonathan Piché, directeur général et secrétaire-trésorier est aussi présent.

### **Ouverture de la séance ordinaire à 19:33 heures.**

1.1  
Formant quorum sous la présidence de Madame Nathalie Bresse, mairesse, la séance est déclarée ouverte.

## **2019-02-033 2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :**

- 1. Ouverture**
  - 1.1 Ouverture.
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**
- 3. Adoption des procès-verbaux:**
  - 3.1 Séance ordinaire du 7 janvier 2019;
  - 3.2 Séance extraordinaire du 28 janvier 2019;
- 4. 1<sup>re</sup> période de questions  
(Durée de 15 minutes et porte sur divers sujets d'ordre public).**
- 5. Ouverture, étude et/ou acceptation des soumissions**

Aucune.
- 6. Information au conseil et correspondance**
  - 6.1 Dépôt de la liste de la correspondance pour le mois de janvier 2019.
  - 6.2 Tirage au sort – location des salles pour la période des fêtes décembre 2019 et janvier 2020.
- 7. Rapports des comités**
  - 7.1 Finances – Subventions :
    - 7.1.1 Adoption des comptes à payer;
  - 7.2 Autres comités:
    - 7.2.1 Rapport des membres du conseil de leur comité respectif.
- 8. Affaires nouvelles**
  - 8.1 Résolutions à adopter :
    - 8.1.1 Contribution 2019 – Journal Le Haut-Saint-François;
    - 8.1.2 Renouvellement de l'adhésion au Réseau BIBLIO de l'Estrie;
    - 8.1.3 Renouvellement de l'adhésion à la Chambre de Commerce du Haut-Saint-François;
    - 8.1.4 Renouvellement de l'abonnement au journal La Tribune de Sherbrooke;
    - 8.1.5 Congrès 2019 de la COMBEQ – Directeur des services techniques et des travaux publics;
    - 8.1.6 Congrès 2019 - Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ);

- 8.1.7 Dépôt des rapports statistiques de performance 2018 – dans le cadre du schéma de couverture de risque en sécurité incendie;
- 8.1.8 Journées de la persévérance scolaire – 11 au 15 février 2019;
- 8.1.9 Contribution 2019 – Régie intermunicipale d’incendie de la région d’East Angus;
- 8.1.10 Contribution financière pour l’année 2019 – Journal communautaire;
- 8.1.11 Autorisation d’une formation sur les camps de jour;
- 8.1.12 Demande de financement temporaire au montant de 453,300 \$ à la Caisse des Deux-Rivières de Sherbrooke – Règlement d’emprunt numéro 623;
- 8.1.13 Offre de services en surveillance de travaux;
- 8.1.14 Autorisation de la signature des contrats avec l’entreprise Énergir;
- 8.1.15 Opposition à la Loi sur l’enregistrement des armes à feu du Québec;
- 8.1.16 Adoption de la politique de prévention du harcèlement psychologique, de l’incivilité et de la violence au travail;
- 8.1.17 Appui au projet du Centre d’action bénévole du Haut-Saint-François;
- 8.1.18 Acceptation du nom de la rue «Suzanne-B.-Jacques»;
- 8.1.19 Installation d’un luminaire à l’intersection de la rue Suzanne-B.-Jacques et de la route 112;
- 8.1.20 Demande de don pour la Passerelle;
- 8.1.21 Hommage à monsieur Gaston Bresse;
- 8.1.22 Offre de services en surveillance de travaux électriques;
- 8.1.23 Offre de services en surveillance de travaux mécaniques;
- 8.1.24 Imposition de l’allocation de dépenses des élus municipaux;
- 8.1.25 Modalités de l’Entente Canada-Québec relative au Fonds de la taxe sur l’essence pour l’horizon 2019-2023;
- 8.1.26 Offre de services pour des travaux de colmatage;
- 8.1.27 Offre de services pour des travaux de gainage.

**9. Avis de motion à donner**

- 9.1 Dépôt des projets de règlements d’urbanisme numéros 654, 655, 656 et 658;
- 9.2 Dépôt du projet de règlement d’urbanisme numéro 657;
- 9.3 Dépôt du projet de règlement général de la municipalité d’Ascot Corner numéro 659.

**10. Adoption des règlements**

- 10.1 Règlements d’urbanisme numéros 654, 655, 656, 657, et 658.

**11. Varia affaire nouvelle**

Aucun.

**12. 2<sup>e</sup> période de questions**

**(Durée de 15 minutes et porte sur les sujets de l’ordre du jour).**

**13. Levée de la séance ordinaire**

Prochaine séance ordinaire : le lundi 4 mars 2019 à 19 h 30.

**IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller Jean-Pierre Beaudoin **ET RÉSOLU QUE** le contenu de l’ordre du jour de la séance ordinaire du 4 février 2019 soit approuvé et adopté tel que déposé.

**ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

2019-02-034 <sup>3.1</sup> **PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 JANVIER 2019 :**

**IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller René Rivard **ET RÉSOLU QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 janvier 2019 soit approuvé et adopté tel que déposé.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

2019-02-035 <sup>3.2</sup> **PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 28 JANVIER 2019 :**

**IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller René Rivard **ET RÉSOLU QUE** le procès-verbal de la séance extraordinaire du 28 janvier 2019 soit approuvé et adopté tel que déposé.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

<sup>4.</sup>  
**1<sup>RE</sup> PÉRIODE DE QUESTIONS (début : 19 h 38)**  
**(Durée de 15 minutes et porte sur divers sujets d'ordre public)**  
**Procédure à suivre pour poser une question.**

Toute personne doit, après s'être identifiée en donnant son nom, exposer son point de vue.

Ce droit de parole est limité à une période maximum de cinq (5) minutes, mais si le temps le permet et que toutes les personnes désirant s'exprimer l'ont fait, cette personne peut intervenir à nouveau.

**Aucune question.**

**FIN DE LA 1<sup>RE</sup> PÉRIODE DE QUESTIONS À 19 H 39.**

<sup>6.1</sup>  
**DÉPÔT DE LA LISTE DE CORRESPONDANCE :**

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose la liste de la correspondance pour le mois de janvier 2019 et en fait la lecture.

<sup>6.2</sup>  
**TIRAGE AU SORT :**

Location des salles pour la période des fêtes, décembre 2019 et janvier 2020. Le directeur général procède au tirage au sort.

2019-02-036 <sup>7.1.1</sup> **COMPTES À PAYER :**

**IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller Éric Mageau **ET RÉSOLU QUE** la liste des comptes à payer en date du 4 février 2019 au montant de **303 499.99 \$** soit approuvée et que le directeur général et secrétaire-trésorier soit autorisé à procéder au paiement de ces comptes.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

**RAPPORTS DES COMITÉS :****Madame Nathalie Bresse :**

- Donne de l'information concernant :
  - À la MRC, nous avons procédé à l'embauche de la nouvelle ressource en loisirs ;
  - Martin Maltais a quitté après de nombreuses années de service pour la MRC ;
  - La MRC a adopté en novembre dernier, l'article 59 et nous avons obtenu aujourd'hui l'autorisation manquante du MAMH.

**Madame Gina Castelli :**

- Donne de l'information concernant :
  - Le développement économique, les résultats des étudiants de l'Université McGill sont maintenant disponibles à la municipalité pour consultation ;
  - A la Chambre de Commerce, pour 2019, nous avons comme objectif de trouver une façon d'aider les entreprises de la région avec la pénurie de main-d'œuvre ;
  - Au transport de personnes, les employés ont dorénavant un uniforme de travail. Le taux d'utilisation du service est en hausse. Nous voulons ajouter d'autres lignes et du transport de fins de semaine.

**Monsieur Éric Mageau :**

- Donne de l'information concernant :
  - Le futur accès pour le garage, cette rue portera le nom de Suzanne-B.-Jacques et le bâtiment portera le même nom que le garage actuel ;
  - Les travaux sont terminés pour cet hiver et recommenceront en mars. J'ai été mandaté par la Régie des incendies pour la gestion des extras en cours de travaux ;
  - Un problème de GPS pour le déneigement, c'est maintenant réglé. Nous avons quelques petites plaintes, mais en général, nous avons du bon service ;
  - La voirie, nous sommes en mode hiver mais on se prépare pour la pluie et le verglas ;
  - Le ramassage final du Carnaval ;
  - Le 2<sup>e</sup> pickup arrivera au mois de mars ;
  - La Régie des incendies, le rapport du mois de janvier est sorti.

**Monsieur René Rivard :**

- Donne de l'information concernant :
  - Les loisirs ; en janvier le Carnaval, l'assemblée générale du journal, la fête des nouveau-nés ;
  - Des nouveaux bénévoles s'impliquent ;
  - Nous avons structuré notre service des loisirs afin de mieux répondre aux demandes des citoyens. Notre offre de services colle bien à l'évolution de la population. C'est un bon moteur pour le développement économique de la municipalité ;
  - En 2019 nous réduisons nos investissements en loisirs afin de pouvoir investir ailleurs ;
  - Une réunion du journal le 15 février à 19 h 00 au Centre communautaire, vous êtes toujours invités ;
  - La semaine de relâche, les parents apprécient les activités que nous offrons.

**Madame Christine Lafrance :**

- Donne de l'information concernant :
  - Le dossier de l'ORH, la réunion a été reporté au 12 février. Il y a actuellement un comité provisoire ;
  - Les dossiers de la sécurité civil et la consultation juridique, il n'y a rien de nouveau depuis janvier.

**Monsieur Jean-Pierre Beaudoin :**

- Donne de l'information concernant :
  - Les réseaux, nous avons été en appel d'offres en 2018 et le seul prix que nous avons eu était trop dispendieux. Nous allons donner le contrat à 2 entreprises afin de réduire les coûts. Les travaux devraient commencer en avril. Pour la rue du Collège, nous allons faire les travaux à l'interne afin de sauver des coûts ;
  - L'augmentation de la capacité des étangs, nous attendons la réponse de la subvention. Nous avons fait l'installation des lampes UV. Nous attendons les températures plus chaudes pour continuer les travaux ;
  - Des problèmes avec les biosdisques. Un moteur sera changé cette semaine ;
  - Du travail effectué avant le congé des fêtes à faire un virage de compost pour toute la municipalité, nous avons reporté le projet pour 2020 qui sera remis à l'étude.

8.1.1

**2019-02-037 CONTRIBUTION 2019 – JOURNAL LE HAUT-SAINT-FRANÇOIS :**

**CONSIDÉRANT QUE** chaque année la Municipalité accepte de verser une contribution financière au journal Le Haut-Saint-François;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller René Rivard **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité accepte de verser la contribution financière prévue au budget pour un montant de 3 852 \$ au journal Le Haut-Saint-François.

**Poste budgétaire : 02-190-00-345.**

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

8.1.2

**2019-02-038 RENOUELEMENT DE L'ADHÉSION AU RÉSEAU BIBLIO DE L'ESTRIE:**

**CONSIDÉRANT QUE** nous sommes membres du Réseau BIBLIO de l'Estrie pour l'approvisionnement en livres de la bibliothèque municipale;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller René Rivard **ET RÉSOLU QUE** le conseil municipal d'Ascot Corner accepte le renouvellement de l'adhésion au Réseau BIBLIO de l'Estrie pour l'année 2019 au montant de 12,583.20 \$ plus taxes.

**Poste budgétaire : 02-702-30-529.**

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

8.1.3  
**2019-02-039 RENOUELEMENT DE L'ADHESION À LA CHAMBRE DE COMMERCE  
DU HAUT-SAINT-FRANÇOIS :**

**IL EST PROPOSÉ PAR** la conseillère Gina Castelli **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte le renouvellement de l'adhésion à la Chambre de Commerce pour l'année 2019 au montant de 145.00 \$ plus taxes.

**Poste budgétaire : 02-130-00-494.**

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

8.1.4  
**2019-02-040 RENOUELEMENT DE L'ABONNEMENT AU JOURNAL LA TRIBUNE  
DE SHERBROOKE :**

**IL EST PROPOSÉ PAR** la conseillère Christine Lafrance **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte le renouvellement de l'abonnement au journal La Tribune de Sherbrooke pour l'année 2019 au montant de 287.04\$ plus taxes.

**Poste budgétaire : 02-190-00-345.**

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

8.1.5  
**2019-02-041 CONGRÈS 2019 DE LA COMBEQ – DIRECTEUR DES SERVICES  
TECHNIQUES ET DES TRAVAUX PUBLICS :**

**ATTENDU QUE** chaque année le directeur des services techniques et des travaux publics assiste au congrès de la COMBEQ;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller Éric Mageau **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte que le directeur des travaux publics et des services techniques assiste au congrès de la COMBEQ les 2, 3 et 4 mai prochain et que les frais de l'inscription, du transport et de l'hébergement soient payés selon la politique en vigueur;

**Poste budgétaire : 02-610-00-454 - 620.00 \$ plus taxes  
02-610-00-310 - 900.00 \$ plus taxes (estimé)**

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

8.1.6  
**2019-02-042 CONGRÈS 2019 - ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU  
QUÉBEC (ADMQ) :**

**ATTENDU QUE** les 12, 13 et 14 juin 2019 aura lieu le Congrès des directeurs municipaux du Québec, dans la ville de Québec;

**ATTENDU QUE** ce congrès fait partie des activités offertes aux directeurs généraux pour se maintenir à jour au sujet des lois et règlements et nouveaux projets gouvernementaux;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR** la conseillère Christine Lafrance **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte que monsieur Jonathan Piché assiste au congrès de l'Association des directeurs municipaux (ADMQ) à Québec les 12, 13 et 14 juin 2019. Le coût d'inscription 539 \$ plus taxes; frais d'hébergement, repas, transport, au coût d'environ 700 \$ payés par la Municipalité.

**IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte de renouveler l'adhésion du directeur général à l'ADMQ pour l'année 2019 au montant de 463 \$ plus taxes.

**Poste budgétaire :**       **02-130-00-310, dépense.**  
                                  **02-130-00-454, inscription.**  
                                  **02-130-00-494, adhésion.**

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

2019-02-043     <sup>8.1.7</sup> **DÉPÔT DES RAPPORTS STATISTIQUES DE PERFORMANCE 2018 –  
DANS LE CADRE DU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN  
SÉCURITÉ INCENDIE :**

**CONSIDÉRANT QUE** les rapports de statistiques de performance pour l'année 2018 ont été déposés à la rencontre du conseil d'administration de la Régie au mois de janvier 2019;

**CONSIDÉRANT QUE** les rapports de statistiques de performance pour l'année 2018 sont complétés et prêts à être déposés au ministère de la Sécurité publique selon leurs exigences;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR** la conseillère Gina Castelli **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner confirme avoir pris connaissance et accepte les rapports de statistiques de performance pour l'année 2018 afin de répondre aux exigences du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC du Haut-Saint-François.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

2019-02-044     <sup>8.1.8</sup> **JOURNÉES DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE – 11 AU 15 FÉVRIER  
2019 :**

**CONSIDÉRANT QUE** pour avoir une relève qualifiée, le décrochage scolaire requiert la concertation et l'implication de tous;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller René Rivard **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner décrète les journées du 11 au 15 février 2019 Journées de la persévérance scolaire.

**IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU** de nommer madame Isabelle Fontaine comme personne ayant fait la différence dans la réussite et la persévérance scolaire pour la municipalité d'Ascot Corner pour son implication et son dévouement pour l'agrandissement de l'école.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

8.1.9  
**2019-02-045 CONTRIBUTION 2019 – RÉGIE INTERMUNICIPALE D'INCENDIE DE LA RÉGION D'EAST ANGUS :**

**CONSIDÉRANT QUE** le budget 2019 de la Régie intermunicipale d'incendie de la région d'East Angus a été accepté avec une contribution de 249 954.43 \$ pour la quote-part de la municipalité d'Ascot Corner ;

**CONSIDÉRANT QUE** la quote-part se fait en 4 versements de 62 488.60 \$ le 9 janvier, le 1<sup>er</sup> mars, le 1<sup>er</sup> mai et le 1<sup>er</sup> septembre 2019;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller Éric Mageau **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte les 4 versements au montant de 62 488.60 \$ chacun pour la contribution de la quote-part de l'année 2019 à la Régie intermunicipale d'incendie de la région d'East Angus.

**Poste budgétaire : 02-220-00-953.**

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

8.1.10  
**2019-02-046 CONTRIBUTION FINANCIÈRE POUR L'ANNÉE 2019 – JOURNAL COMMUNAUTAIRE:**

**CONSIDÉRANT QUE** chaque année la Municipalité accepte de verser une contribution financière au journal communautaire;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller Éric Mageau **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité accepte de verser la contribution financière prévue au budget pour un montant de 6,000.00 \$ au journal communautaire.

**Poste budgétaire : 02-190-00-345**

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

8.1.11  
**2019-02-047 AUTORISATION D'UNE FORMATION SUR LES CAMPS DE JOUR :**

**ATTENDU QU'** une formation sur les camps de jour se donne à Saint-Philippe le 5 février prochain;

**ATTENDU QUE** le coût est 95 \$ plus taxes par personne et que le CSLE coordonne un covoiturage;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller René Rivard **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte que Marie-Pier Bisson-Côté et Alex Longchamps assistent à la formation sur les camps de jour le 5 février 2019. Le coût d'inscription de 95 \$ plus taxes par personne sera payé par la Municipalité.

**Poste budgétaire : 02-700-00-454.**

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**



8.1.12

**2019-02-048 DEMANDE DE FINANCEMENT TEMPORAIRE AU MONTANT DE 453,300 \$ À LA CAISSE DES DEUX-RIVIÈRES DE SHERBROOKE – RÉGLEMENT D’EMPRUNT NUMÉRO 623 :**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité doit payer un versement du Règlement d’emprunt numéro 623 d’un montant de 453 300\$ en février 2019;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité doit obtenir un financement temporaire pour combler le délai d’obtention de la subvention de la TECQ dont le versement est prévu en avril 2019 ;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller Éric Mageau **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d’Ascot Corner demande à la Caisse des Deux-Rivières de Sherbrooke un financement temporaire d’un montant de 453,300 \$ pour combler le délai avant d’obtenir le versement de la subvention de la TECQ pour le Règlement d’emprunt numéro 623 prévu en avril 2019.

**IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU** de mandater la mairesse et le directeur général pour la signature de tout document et/ou contrat permettant de donner suite au projet.

**ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

8.1.13

**2019-02-049 OFFRE DE SERVICES EN SURVEILLANCE DE TRAVAUX :**

**CONSIDÉRANT QUE** pour les travaux de construction du garage municipal et de la caserne incendie, nous devons donner un contrat à l’externe puisque nous n’avons pas le personnel à l’interne pour effectuer les travaux;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller Éric Mageau **QUE** le conseil municipal autorise l’offre de services de l’entreprise Les Services Génie-Tech pour la surveillance des travaux d’infrastructure pour un coût de 60 \$ l’heure, plus 60 \$ par journée de déplacement. Le coût approximatif du mandat est estimé à environ 25 920 \$ plus taxes pour une durée d’environ dix-huit (18) semaines.

**Poste budgétaire : 03-310-00-019 - 50%**  
**03-310-00-021 - 50%**

**ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

8.1.14

**2019-02-050 AUTORISATION DE LA SIGNATURE DES CONTRATS AVEC L’ENTREPRISE ÉNERGIR :**

**CONSIDÉRANT QUE** pour les travaux de construction du garage municipal et de la caserne incendie, il est prévu que les 2 bâtiments soient reliés au gaz naturel et que l’entreprise Énergir soit responsable de la connexion des bâtiments au gaz naturel;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR** la conseillère Gina Castelli **QUE** le conseil municipal autorise la signature du contrat de l’entreprise

Énergir par le directeur général et la mairesse pour la connexion au gaz naturel du garage municipal et de la caserne incendie ainsi que la fourniture de service de gaz naturel pour les 2 bâtiments. Le contrat prévoit un coût de connexion de 28 000 \$ plus taxes pour les deux bâtiments et une consommation minimale annuelle de gaz naturel de 2 940 m<sup>3</sup> pour le garage municipal et de 5 040 m<sup>3</sup> pour la caserne incendie pour une durée de 5 ans.

**Poste budgétaire :**       **03-310-00-019 - 50% (connexion)**  
                                      **03-310-00-021 - 50% (connexion)**

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

8.1.15

**2019-02-051**   **OPPOSITION À LA LOI SUR L'ENREGISTREMENT DES ARMES À FEU DU QUÉBEC :**

**CONSIDÉRANT QUE** l'ex-premier ministre du Québec, monsieur Philippe Couillard a forcé en juin 2016 la création du registre SIAF (Service d'inscription des armes à feu du Québec) en n'autorisant pas le vote libre de ses députés;

**CONSIDÉRANT QUE** la loi sur l'immatriculation des armes à feu sans restriction du Québec est entrée en vigueur le 29 janvier 2018 en précisant que les armes à feu doivent être inscrites au registre au plus tard à la fin de janvier 2019;

**CONSIDÉRANT QUE** l'implantation de ce registre (17 \$ millions pour la mise en place et 5 \$ millions annuellement pour l'exploitation) n'apporte aucune mesure de sécurité concrète pour combattre l'importation, la fabrication et la possession d'armes illégales;

**CONSIDÉRANT QUE** le SIAF tend à démoniser les armes à feu et les propriétaires honnêtes possédant les permis fédéraux requis, mais laisse complètement de côté les criminels se procurant des armes sur le marché noir;

**CONSIDÉRANT QU'** en date du 20 décembre 2018, soit un mois avant la date butoir, 82% des armes québécoises (1.6 million) ne sont toujours pas inscrites au registre;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet SIAF risque de connaître le même sort que le registre canadien des armes à feu (qui est passé de 2 \$ millions à 2 \$ milliards), vu les faibles résultats jusqu'à maintenant;

**CONSIDÉRANT QUE** l'abandon du registre libérerait des sommes importantes qui pourraient être beaucoup mieux utilisées (en santé mentale, par exemple);

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller Éric Mageau **ET RÉSOLU QUE** la municipalité d'Ascot Corner invite les autres municipalités québécoises à demander aux députés, à la ministre de la Sécurité publique du Québec et au premier ministre de faire marche arrière en ce qui concerne la loi sur l'immatriculation des armes à feu sans restriction;

**QUE** le Conseil municipal exprime sa solidarité avec les chasseurs, les tireurs sportifs, les collectionneurs et les citoyens qui jugent ce registre intrusif et inefficace;

**QUE** le Conseil demande au gouvernement du Québec de soutenir concrètement les initiatives contre l'importation, la fabrication et la possession d'armes illégales;

**QUE** le Conseil propose au gouvernement du Québec de mettre en place des programmes nécessaires d'information et d'éducation afin d'enrayer la stigmatisation des armes à feu et la démonisation de leurs propriétaires.

**QUE** copie de cette résolution soit envoyée au premier ministre du Québec, à la ministre de la Sécurité publique du Québec, à la MRC du Haut-Saint-François et à toutes ses municipalités.

**Le conseiller M. René R. Rivard demande le vote :**

**Gina Castelli : Contre**

**Éric Mageau : Pour**

**René R. Rivard : Contre**

**Christine Lafrance Pour**

**Jean-Pierre Beaudoin : Pour**

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

8.1.16

**2019-02-052 ADOPTION DE LA POLITIQUE DE PRÉVENTION DU HARCÈLEMENT PSYCHOLOGIQUE, DE L'INCIVILITÉ ET DE LA VIOLENCE AU TRAVAIL :**

**CONSIDÉRANT QUE** cette politique a pour objectif de prévenir le harcèlement psychologique, l'incivilité et la violence au travail pour les employés de la municipalité;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller Jean-Pierre Beaudoin **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner adopte la Politique de prévention du harcèlement psychologique, de l'incivilité et de la violence au travail.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

8.1.17

**2019-02-053 APPUI AU PROJET DU CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE DU HAUT-SAINT-FRANÇOIS :**

**CONSIDÉRANT QUE** le Centre d'action bénévole du Haut-Saint-François désire obtenir l'appui de la municipalité pour mettre en place un projet afin de promouvoir une saine alimentation et de bonnes habitudes de vie des personnes âgées;

**CONSIDÉRANT QUE** cette démarche est en lien avec notre politique MADA;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR** la conseillère Gina Castelli **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner appui le Centre d'action bénévole du Haut-Saint-François pour son projet KIT SANTÉ.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

8.1.18

**2019-02-054 ACCEPTATION DU NOM DE LA RUE « SUZANNE-B.-JACQUES » :**

**CONSIDÉRANT QUE** madame Suzanne-B.-Jacques fut citoyenne d'Ascot Corner de septembre 1959 à 2007.

**CONSIDÉRANT QUE** madame Suzanne-B.-Jacques fut secrétaire-trésorière de la Municipalité d'Ascot Corner d'avril 1972 à janvier 1998. D'avril 1972 jusqu'en septembre 1975, le bureau municipal est installé à même la résidence familiale au 71 rue Green, au cœur du village.

**CONSIDÉRANT QUE** madame Suzanne-B.-Jacques fut une femme au dévouement exemplaire qui a su s'adapter aux différents conseils municipaux pendant au-delà de vingt-cinq ans. Elle a fait preuve d'un grand souci d'équité et d'une belle ouverture d'esprit. Véritable encyclopédie vivante, cette grande dame a fait figure d'institution au sein de notre municipalité.

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité d'Ascot Corner lui a décerné en 1998 le titre de « Citoyenne d'honneur d'Ascot Corner » pour l'ensemble de sa contribution à la gestion et au développement de la municipalité. Femme de tête et femme de cœur elle a tracé la voie aux femmes de sa génération en occupant un poste clé de la gestion municipale tout en étant épouse et mère de cinq enfants.

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller René Rivard **ET RÉSOLU QUE** la rue reliant la route 112 au garage municipal et à la caserne incendie porte le nom de Suzanne-B.-Jacques en mémoire de cette femme qui a marqué de façon significative la vie de notre municipalité et que le conseil municipal recommande l'approbation à la Commission de toponymie.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

8.1.19

**2019-02-055 INSTALLATION D'UN LUMINAIRE À L'INTERSECTION DE LA RUE SUZANNE-B.-JACQUES ET DE LA ROUTE 112 :**

**CONSIDÉRANT QUE** la pratique est l'installation de lumières de rue aux intersections des rues;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller Jean-Pierre Beaudoin **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner autorise l'installation d'une lumière de rue à l'intersection de la rue Suzanne-B.-Jacques et de la route 112.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

8.1.20

**2019-02-056 DEMANDE DE DON POUR LA PASSERELLE :**

**ATTENDU QUE** la Passerelle est un Centre de femme du Haut-Saint-François qui vient en aide aux femmes en difficultés;

**ATTENDU QUE** la Passerelle sollicite un don de la Municipalité pour financer ses activités;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR** la conseillère Christine Lafrance **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner autorise le paiement d'une contribution de 100 \$ à la Passerelle pour financer ses activités.

**Poste budgétaire : 02-190-02-999.**

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

8.1.21

**2019-02-057 HOMMAGE À MONSIEUR GASTON BRESSE :**

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur Gaston Bresse est un bel exemple d'engagement communautaire bénévole. En 1984 il s'implique activement pour le Club Optimiste d'Ascot Corner et pendant de nombreuses années il contribuera à la réalisation d'une multitude d'activités au bénéfice de la jeunesse et de la société en général. En 1997 il se joint au nouveau Conseil 11929 des Chevaliers de Colomb d'Ascot Corner. Toujours très actif aujourd'hui dans cet organisme, sa contribution exceptionnelle fait de lui un élément clé des succès et des réalisations humanitaires des Chevaliers de Colomb. Il est entre autres, en charge des achats pour tous les brunchs mensuels ainsi que pour les soupers spaghetti annuels. Sa grande disponibilité et sa bonne humeur font de lui un membre apprécié de cet important groupe de bénévoles.

**CONSIDÉRANT QU'** il s'implique aussi activement depuis plusieurs années dans la Guignolée, la Campagne du pain partagé ainsi que dans la préparation et la distribution des paniers de Noël pour les familles dans le besoin.

**CONSIDÉRANT QUE** ses implications constantes pour de multiples activités tel que le Carnaval d'hiver, la Fête Nationale du 24 juin et ce depuis plusieurs décennies. Son expérience et ses connaissances pour le fonctionnement d'une cantine mobile en font un bénévole de choix lors des nombreuses activités municipales dont les profits sont versés à différents organismes de la municipalité. Homme de cœur, il répond toujours présent quand on fait appel à sa contribution pour des causes aussi variées que multiples. Il est toujours prêt à mettre la main à la pâte pour aider son prochain.

**CONSIDÉRANT QUE** par cette mise en candidature pour l'obtention de la Médaille du Lieutenant-gouverneur, le conseil municipal d'Ascot Corner veut souligner d'une façon particulière l'altruisme et l'humilité de ce grand bénévole. Ces multiples implications souvent invisibles contribuent indéniablement à rendre le monde meilleur.

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller Jean-Pierre Beaudoin **ET RÉSOLU QUE** le conseil municipal d'Ascot Corner soumette la candidature de monsieur Gaston Bresse pour l'obtention de la Médaille du Lieutenant-gouverneur lors de la cérémonie protocolaire du samedi 4 mai prochain.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

8.1.22  
**2019-02-058 OFFRE DE SERVICES EN SURVEILLANCE DE TRAVAUX ÉLECTRIQUES:**

**CONSIDÉRANT QUE** pour les travaux de construction du garage municipal et de la caserne incendie, nous devons donner un contrat à l'externe pour la surveillance des travaux pour la partie électrique puisque nous n'avons pas le personnel à l'interne pour effectuer les travaux;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller Éric Mageau **ET RÉSOLU QUE** le conseil municipal autorise l'offre de services de l'entreprise EXP pour la surveillance des travaux électriques pour un coût forfaitaire de 4 500.00 \$ plus taxes.

**Poste budgétaire :** 03-310-00-019 - 50%  
03-310-00-021 - 50%

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

8.1.23  
**2019-02-059 OFFRE DE SERVICES EN SURVEILLANCE DE TRAVAUX MÉCANIQUES :**

**CONSIDÉRANT QUE** pour les travaux de construction du garage municipal et de la caserne incendie, nous devons donner un contrat à l'externe pour la surveillance des travaux pour la partie mécanique puisque nous n'avons pas le personnel à l'interne pour effectuer les travaux;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller Éric Mageau **ET RÉSOLU QUE** le conseil municipal autorise l'offre de services de l'entreprise EXP pour la surveillance des travaux mécanique pour un coût forfaitaire de 4 500.00 \$ plus taxes.

**Poste budgétaire :** 03-310-00-019 - 50%  
03-310-00-021 - 50%

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

8.1.24  
**2019-02-060 IMPOSITION DE L'ALLOCATION DE DÉPENSES DES ÉLUS MUNICIPAUX:**

**CONSIDÉRANT QUE** le gouvernement du Canada a prévu dans son budget 2017 que les allocations non soumises à une justification que reçoivent les élus municipaux pour des dépenses liées à leurs fonctions cessent à compter du 1er janvier 2019, d'être considérées comme un revenu non imposable et deviennent entièrement comprises dans le calcul de leur revenu aux fins de l'impôt;

**CONSIDÉRANT QUE** les salaires et allocations versés aux élus sont loin d'être proportionnels aux dépenses encourues et au temps investi par les élus dans le cadre de leurs fonctions, particulièrement en région;

**CONSIDÉRANT QUE** les petites municipalités n'ont pas les capacités financières d'élever le salaire des élus;

**CONSIDÉRANT QUE** la décision du gouvernement du Canada aura un impact négatif sur le recrutement de candidats aux élections municipales;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller Jean-Pierre Beaudoin **ET RÉSOLU QUE** la municipalité d'Ascot Corner invite les autres municipalités à demander aux députés et au premier ministre du Canada de faire marche arrière en ce qui concerne l'imposition de l'allocation de dépenses des élus municipaux;

**QUE** copie de cette résolution soit envoyée à la députée fédérale de la région, à la MRC du Haut-Saint-François et à toutes ses municipalités.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

2019-02-061

8.1.25

**MODALITÉS DE L'ENTENTE CANADA-QUEBEC RELATIVE AU FONDS DE LA TAXE SUR L'ESSENCE POUR L'HORIZON 2019-2023 :**

**ATTENDU QUE** le gouvernement fédéral a révisé les catégories de projets admissibles au Fonds de la taxe sur l'essence et exclu certains projets municipaux tels que les hôtels de ville, les casernes de pompiers, les garages municipaux et les entrepôts;

**ATTENDU QUE** l'ensemble de ces travaux étaient admissibles dans la première entente qui s'est terminée le 31 décembre 2018;

**ATTENDU QUE** cette décision ne reconnaît pas la compétence des gouvernements de proximité que sont les municipalités québécoises à planifier et décider les travaux de construction et d'amélioration des équipements de leur communauté;

**ATTENDU QUE** les municipalités sont les gouvernements les mieux placés pour prioriser les travaux de leur communauté;

**ATTENDU QUE** plusieurs projets de municipalités québécoises sont remis en question en raison de la décision du gouvernement fédéral;

**ATTENDU QUE** plusieurs municipalités du Québec qui ne sont pas dotées d'infrastructures tel un réseau d'aqueduc et d'égout ne pourront utiliser leur enveloppe réservée parce que les projets qu'elles avaient planifiés ne sont plus acceptés;

**ATTENDU QU'** il y a lieu de demander au gouvernement fédéral de revenir sur sa décision et de réintroduire les bâtiments municipaux dans la liste des projets admissibles;

**ATTENDU QU'** il y a lieu de demander au gouvernement fédéral d'ajouter des infrastructures importantes comme les ouvrages de rétention dans cette même liste;

**ATTENDU QU'** il y a lieu de demander au gouvernement fédéral de rendre admissibles les dépenses liées aux travaux « en régie », c'est-à-dire le coût des employés municipaux assignés à un projet;

**ATTENDU QUE** le gouvernement du Québec est intervenu à plusieurs reprises pour demander au gouvernement fédéral de revoir sa position;

**ATTENDU QUE** le président de la Fédération québécoise des municipalités (FQM), monsieur Jacques Demers, est intervenu auprès du gouvernement fédéral, notamment par une lettre le 22 janvier 2019;

**ATTENDU QUE** la FQM a demandé à ses membres d'intervenir auprès du ministre fédéral de l'Infrastructure et des Collectivités, l'honorable

François-Philippe Champagne, et du député fédéral de notre circonscription pour demander au gouvernement fédéral de revoir sa position;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller René Rivard **D'appuyer** la Fédération québécoise des municipalités (FQM) dans sa démarche auprès du gouvernement fédéral pour lui demander de revoir sa position dans les catégories de projets admissibles au Fonds de la taxe sur l'essence afin d'inclure les bâtiments municipaux, les ouvrages de rétention et de rendre également admissible le coût des employés municipaux assignés à un projet.

**DE** transmettre copie de cette résolution au ministre fédéral de l'Infrastructure et des Collectivités, l'Honorable François-Philippe Champagne, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec, madame Andrée Laforest, à la députée fédérale de notre circonscription et au président de la Fédération québécoise des municipalités, monsieur Jacques Demers.

**DE** transmettre copie de cette résolution à la présidente de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) et mairesse de Magog, madame Vicky-May Hamm, pour appui.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

8.1.26

**2019-02-062 OFFRE DE SERVICES POUR DES TRAVAUX DE COLMATAGE:**

**CONSIDÉRANT QUE** nous devons effectuer des travaux de colmatage sur le réseau d'égout dans le village;

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux de colmatage seront payés par la subvention du programme TECQ 2014-2018;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR** Jean-Pierre Beaudoin **ET RÉSOLU QUE** le conseil municipal autorise l'offre de services de l'entreprise ADE Estrie pour des travaux de colmatage sur le réseau d'égout dans le village pour un coût de 26 704.00 \$ plus taxes.

**Poste budgétaire : 03-310-00-068**

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

8.1.27

**2019-02-063 OFFRE DE SERVICES POUR DES TRAVAUX DE GAINAGE:**

**CONSIDÉRANT QUE** nous devons effectuer des travaux de gainage sur le réseau d'égout dans le village;

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux de gainage seront payés par la subvention du programme TECQ 2014-2018;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller Jean-Pierre Beaudoin **ET RÉSOLU QUE** le conseil municipal autorise l'offre de services de l'entreprise ADE inc. pour des travaux de gainage sur le réseau d'égout dans le village pour un coût de 73 275.00 \$ plus taxes.

**Poste budgétaire : 03-310-00-068**

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**



9.1

**AVIS DE MOTION – DÉPÔT DES PROJETS DE RÈGLEMENTS D'URBANISME NUMÉROS 654, 655, 656, ET 658 :**

**AVIS DE MOTION** est donné par le conseiller René Rivard qu'à une session subséquente le conseil municipal adoptera les règlements :

- Règlement numéro 654 modifiant le Règlement de lotissement numéro 641;
- Règlement numéro 655 modifiant le Règlement de zonage numéro 642;
- Règlement numéro 656 modifiant le Règlement de construction numéro 627;
- Règlement numéro 658 modifiant le Règlement sur les dérogations mineures numéro 630.

Ces règlements auront pour objet de modifier les règlements d'urbanisme pour l'ensemble du territoire.

Selon l'article numéro 445 du Code municipal, une dispense de lecture desdits projets de règlements est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie desdits projets des règlements est remise aux membres du Conseil, le tout conformément à la loi.

Le directeur général et secrétaire-trésorier présente les projets des règlements et procède au dépôt des projets des règlements, le tout conformément à la loi.

9.2

**AVIS DE MOTION – DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT D'URBANISME NUMÉRO 657 :**

**AVIS DE MOTION** est donné par la conseillère Christine Lafrance qu'à une session subséquente le conseil municipal adoptera le règlement :

- Règlement numéro 657 remplaçant le Règlement des permis et certificats numéro 628;

Ce règlement aura pour objet d'adopter un nouveau règlement des permis et certificat pour l'ensemble du territoire.

Selon l'article numéro 445 du Code municipal, une dispense de lecture dudit projet de règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie dudit projet du règlement est remise aux membres du Conseil, le tout conformément à la loi.

Le directeur général et secrétaire-trésorier présente le projet de règlement et procède au dépôt du projet de règlement, le tout conformément à la loi.

9.3

**AVIS DE MOTION – DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE LA MUNICIPALITÉ D'ASCOT CORNER NUMÉRO 659 :**

**AVIS DE MOTION** est donné par le conseiller Jean-Pierre Beaudoin qu'à une session subséquente le conseil municipal adoptera le règlement :

- Règlement général de la municipalité d'Ascot Corner numéro 659 remplaçant le Règlement relatif aux nuisances et certaines activités économiques numéro 598A;

Ce règlement aura pour objet d'adopter un nouveau règlement général pour l'ensemble du territoire.

Selon l'article numéro 445 du Code municipal, une dispense de lecture dudit projet de règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie dudit projet du règlement est remise aux membres du Conseil, le tout conformément à la loi.

Le directeur général et secrétaire-trésorier présente le projet de règlement et procède au dépôt du projet de règlement, le tout conformément à la loi.

2019-02-064 <sup>10.1</sup> **RÈGLEMENTS D'URBANISME NUMÉROS 654, 655, 656, 657 ET 658 :**

**EN CONSEQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR** la conseillère Christine Lafrance **ET RÉSOLU** d'adopter les premiers projets de règlements d'urbanisme portant les numéros :

- 654 « Règlement de lotissement »
- 655 « Règlement de zonage »
- 656 « Règlement de construction »
- 657 « Règlement de permis et certificats »
- 658 « Règlement sur les dérogations mineures »

Les Règlements numéro 654, 655, 656 et 658 ont pour objet de modifier les règlements d'urbanisme actuels de la Municipalité (lotissement, zonage, construction, et sur les dérogations mineures).

Le Règlement numéro 657 a pour objet de remplacer le Règlement des permis et certificats de la Municipalité.

Copie des projets de règlements d'urbanisme jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante. De plus, une assemblée de consultation publique sera tenue le 25 février 2019, à 18 h, à la salle municipale. Lors de cette assemblée de consultation, le Conseil expliquera les projets des règlements d'urbanisme et les conséquences de leur adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

11.  
**VARIA AFFAIRE NOUVELLE**  
Aucun.

12.  
**2<sup>E</sup> PÉRIODE DE QUESTIONS (début : 20 h 36)**  
(Durée de 15 minutes sur les points de l'ordre du jour seulement)  
Procédure à suivre pour poser une question.

Toute personne doit, après s'être identifiée en donnant son nom, exposer son point de vue.

Ce droit de parole est limité à une période maximum de cinq (5) minutes, mais si le temps le permet et que toutes les personnes désirant s'exprimer l'ont fait, cette personne peut intervenir à nouveau.

**Monsieur Ronald Mackey à savoir** si la Municipalité a voté contre la résolution pour les armes à feu.

**Monsieur Jacques Gourde concernant :**

- Le point 8.1.25, êtes-vous les 2 seules municipalités?
- Les points 8.1.26 et 8.1.27, l'argent vient de la TECQ 2014-2018?
- Pourquoi il y a plusieurs résolutions pour la surveillance des travaux?
- Une demande de suivi en rapport à la location du bâtiment de la Caisse.

**Monsieur Serge Dubé concernant :**

- Les lumières de rue au milieu de la route 112 ne fonctionnent toujours pas;
- La lumière sur la rue du Relais est toujours allumée.

**FIN DE LA 2<sup>IÈME</sup> PÉRIODE DES QUESTIONS À 20 H 47.**

13.

**2019-02-065 LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE :**

**IL EST PROPOSÉ PAR** la conseillère Gina Castelli **QUE** la séance ordinaire soit levée à 20 h 48.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

**PROCHAINE SÉANCE ORDINAIRE : Lundi le 4 mars 2019 à 19 h 30.**

---

JONATHAN PICHÉ  
DIR. GÉN. ET SECR.-TRÉS.

---

NATHALIE BRESSE  
MAIRESSE

